

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Arrêté du 27 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant le nombre d'emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires en application de l'article 3 du décret n° 2015-1274 du 13 octobre 2015 portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires**

NOR : JUSB1826778A

La garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-1274 du 13 octobre 2015 modifié portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant le nombre d'emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires en application de l'article 3 du décret n° 2015-1274 du 13 octobre 2015 portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services de greffe,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les deuxième et troisième alinéas de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 décembre 2015 susvisé sont remplacés par les deux alinéas ainsi rédigés :

- « – emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires du premier groupe : 13, dont 3 permettant d'accéder à l'échelon spécial ;
- « – emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires du deuxième groupe : 137, dont 37 permettant d'accéder à l'échelon spécial. »

**Art. 2.** – Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 novembre 2018.

*La garde des sceaux,  
ministre de la justice,*

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des services judiciaires,*  
P. GHALEH-MARZBAN

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de la huitième sous-direction,*  
J.-M. OLERON

*Le secrétaire d'Etat  
auprès du ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'encadrement,  
des statuts et des rémunérations,*  
S. LAGIER